

Table des matières

	PAGES
Préface	9
Jean-Paul COSTA	
Propos introductifs – « Un regard neuf sur une question ancienne »	19
Mustapha AFROUKH et Julien BONNET	
Discours d'ouverture	23
Nicole MAESTRACCI	

I^{re} PARTIE

DES RAPPORTS INSTITUTIONNELS REDÉFINIS

Les rapports entre le Conseil constitutionnel et la Cour européenne des droits de l'homme : nouvelles modalités de dialogue ? Ou l'art d'aller son train de sénateur	37
Baptiste BONNET	
I. La Q.P.C., un média dialogique à parfaire	40
A. LA Q.P.C., UN OUTIL DE COSUBSTANTIALISATION DES DROITS?	40
B. LA Q.P.C., UN OUTIL DANS LA CONVERGENCE DES STANDARDS EUROPÉENS ET CONSTITUTIONNELS	43
II. Le Protocole n° 16, un média dialogique à utiliser!	46
A. LE CHOIX DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL D'INTÉGRER LE DISPOSITIF MIS EN PLACE PAR LE PROTOCOLE N° 16	46
B. LE CHOIX DE NE PAS UTILISER LE DISPOSITIF	48

Les relations entre les cours constitutionnelles européennes et la Cour européenne des droits de l'homme – La dialectique de la complexité 53

Laurence BURGORGUE-LARSEN

- I. Un soutien mutuel** 54
 - A. LE SOUTIEN CONVENTIONNEL 54
 - 1. Le soutien au contentieux 55
 - 2. Le soutien à travers la procédure consultative 60
 - B. LE SOUTIEN CONSTITUTIONNEL 65
 - 1. Le soutien en amont 66
 - 2. Le soutien en aval 68
- II. Un contrôle mutuel** 70
 - A. LE CONTRÔLE NATUREL 71
 - 1. Un contrôle sans concessions 72
 - 2. Les concessions du contrôle 77
 - B. LE CONTRÔLE INVERSÉ 82

La nature du contrôle : quelle marge d'appréciation pour le pouvoir politique ? 91

Ariane VIDAL-NAQUET

- I. La démythification par les justifications avancées** 99
- II. La démythification par l'exercice du contrôle juridictionnel** 107

II^e PARTIE

**LA MUTATION
DE L'OFFICE DES JUGES**

Le Conseil constitutionnel, la Cour européenne des droits de l'homme et la source jurisprudentielle 117

Pascale DEUMIER

- I. Comparaison des conceptions de la jurisprudence** 119
 - A. LA SOURCE JURISPRUDENTIELLE : UNE RECONNAISSANCE COMMUNE 119

B. LES RÈGLES JURISPRUDENTIELLES: UNE APPRÉHENSION DIVERGENTE	122
II. La réception de ces conceptions	128
A. LA CONCEPTION STRASBOURGEOISE: UNE LONGUE INDIFFÉRENCE	128
B. LA CONCEPTION CONSTITUTIONNELLE: UNE RÉCEPTION TAPAGEUSE	133
Les techniques de contrôle : vers une généralisation du contrôle de proportionnalité?	137
David SZYMCZAK	
I. La généralisation du contrôle de proportionnalité appréhendée à travers la figure du « juge des droits »	140
A. UNE INFLUENCE IMPLICITE ET DIFFUSE SUR LE CONTRÔLE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL	140
B. UNE INFLUENCE ASSUMÉE ET COMPLÈTE SUR LES JURIDICTIONS ORDINAIRES	144
II. La généralisation du contrôle appréhendée à travers la figure du « juge du droit »	147
A. LA VALORISATION PAR LA COUR DE STRASBOURG DU CONTRÔLE IN ABSTRACTO DANS LES ÉTATS PARTIES	147
B. L'OBJECTIVISATION CROISSANTE DU CONTRÔLE EXERCÉ PAR LA COUR DE STRASBOURG	149

III^e PARTIE

LA SUBSTANCE DES DROITS ENTRE CONVERGENCE ET SPÉCIFICITÉ

La protection des données personnelles et le Conseil constitutionnel : une protection constitutionnelle de la vie privée informationnelle en contexte numérique.	155
---	------------

Audrey BACHERT-PERETTI

I. Les effets des décisions relatives à la vie privée informationnelle en contexte numérique.	157
A. DES DÉCISIONS DE CENSURE RELATIVEMENT FRÉQUENTES	157

B. UNE JURISPRUDENCE CONSTITUTIONNELLE INFLUENÇANT LE LÉGISLATEUR	160
II. Les modalités de mise en œuvre du droit à la vie privée informationnelle en contexte numérique.	164
A. UNE CONCEPTION LIMITÉE DES ATTEINTES AU DROIT AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE	164
B. LE CONTRÔLE SOUPLE DES ATTEINTES AU DROIT AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE	166
 La protection des données personnelles : le point de vue du droit européen des droits de l'homme.	 173
Sylvie PEYROU-BARTOLL	
I. Un droit fondamental bénéficiant de garanties procédurales convergentes entre les juges européens	175
A. UN FONDEMENT DIFFÉRENT SELON LES JUGES	175
1. Un droit dérivé pour la Cour européenne	176
2. Un droit distinct et autonome pour la C.J.U.E.	177
B. DES TECHNIQUES JURIDICTIONNELLES ANALOGUES	179
II. Un droit non absolu, mais bénéficiant de garanties substantielles convergentes entre les juges européens	182
A. UN DROIT CONCURRENCE.	182
1. La conciliation avec d'autres droits fondamentaux.	182
2. La défense de l'intérêt général	184
B. DES ÉVOLUTIONS JURISPRUDENTIELLES PARALLÈLES ENTRE COUR EUROPÉENNE ET C.J.U.E.	185
 Vers la construction d'un droit commun du droit des personnes et de la famille?	 189
Aurélia SCHAHMANECHE	
I. La cohérence des normes de références	192
A. UNE COHÉRENCE CONSTRUITE	192
1. La mise en œuvre des mêmes droits et libertés	192
2. L'utilisation des mêmes principes matriciels.	193
B. UNE COHÉRENCE LIMITÉE.	195
1. Une cohérence incomplète	196
2. Une cohérence imparfaite.	197

II. La concordance des solutions rendues	199
A. LES DIFFÉRENTES FIGURES DE LA CONCORDANCE	199
1. La concordance recherchée des solutions	199
2. La concordance révélée des solutions	201
3. La concordance projetée des solutions	202
4. La concordance totalement ou partiellement refusée	204
B. LA PORTÉE SIGNIFICATIVE DE LA CONCORDANCE.	204
1. L'enrichissement de la formulation des griefs	205
2. Le renforcement du contrôle de conventionnalité interne	206

**Le rôle de la Cour de cassation dans la convergence
du droit européen des droits de l'homme et du droit
constitutionnel – Étude à partir du droit des personnes et
de la famille** 209

Louis-Frédéric PIGNARRE

I. La convergence avérée résultant des décisions de non- renvoi	211
A. LE NON-RENOVI FONDÉ SUR LA CONVENTIONNALITÉ DE LA DISPOSITION	212
B. LA CONVERGENCE DES CONTRÔLES DE CONVENTIONNALITÉ ET DE CONSTITUTIONNALITÉ	217
II. La convergence possible provoquée par les décisions de renvoi	220
A. LE RENVOI D'UNE Q.P.C. PORTANT SUR UNE DISPOSITION OUVERTEMENT INCONVENTIONNELLE	221
B. LE RENVOI D'UNE Q.P.C. PORTANT SUR UNE DISPOSITION SUSCEPTIBLE DE DEVENIR INCONVENTIONNELLE	224

**La substance des droits entre convergence et spécificité :
l'exemple des droits sociaux** 229

Christophe RADÉ

I. Comparaison statique : la place réduite des droits « sociaux »	231
A. LA PART RÉDUITE DES DROITS SOCIAUX DANS LES TEXTES.	231
B. UNE MARGE DE MANŒUVRE IMPORTANTE LAISSÉE AUX ÉTATS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DROITS SOCIAUX.	234

II. Influences dynamiques : peut-on parler d'une interaction en matière de droits sociaux ?	236
A. L'INFLUENCE DE LA JURISPRUDENCE EUROPÉENNE SUR LA JURISPRUDENCE CONSTITUTIONNELLE	237
B. INFLUENCE DE LA JURISPRUDENCE CONSTITUTIONNELLE SUR LA JURISPRUDENCE EUROPÉENNE	244
La concordance des standards européen et constitutionnel dans le domaine des droits sociaux	247
Carole NIVARD	
I. Le bénéfice des prestations sociales	250
II. Les situations de grande précarité sociale	252
III. Les droits des travailleurs	255
Conclusions	259
Dominique ROUSSEAU	
I. Deux cours aux histoires différentes	260
II. Deux cours exerçant le « même métier »	262
III. Deux cours suscitant la même méfiance	264